

Date de convocation :

Le 28 mai 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 22

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

14_2020

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Création et composition
des commissions
thématiques



Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de sa date de réception en Sous-
préfecture.

L'an deux mille vingt, le jeudi 4 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement
convocqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François
ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (22) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie
SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE,
Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon
BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey
MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle
LALLIER, Michael DELATTRE, Jean-Philippe MICHEL, Marie-Claire
DELAIRE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (1) : Romain POLLART donne pourvoir à Françoise
DUPUIITS

Absents (0) :

Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des
commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit
par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent
sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social,
enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ... Ces instances sont
convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours
suivant leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité
des membres qui les composent.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée
municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le
principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000
habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du
conseil.

Il est proposé de créer les commissions thématiques suivantes avec les
membres suivants :

- Affaires sociales, logement, santé : François DUPUIITS, Gwenaëlle
BEAUDON, Charles BENJABEN, Jean Paul LANNOY, Marie
Noëlle LALLIER, Romain POLLART, Annick CORNELIS, Jean-
Marc DUMEIGE
- Travaux, finances, urbanisme : Francis DUPIRE, Françoise
DUPUIITS, Marie Noëlle LALLIER, Xavier LACAILLE, Charles
BENJABEN, Jean-Paul LANNOY, Michael DELATTRE, Jean-
Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE
- Fêtes et manifestations, solidarité avec les aînés : Virginie
SOIGNEUX, Audrey MONIER, Charles BENJABEN, Sabine
TROUILLET, Valérie MAHIEU, François BLAT, Stéphane
SANSONE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE
- Culture, tourisme et associations : François BLAT, Françoise
DUPUIITS, Virginie SOIGNEUX, Gwenaëlle BEAUDON, Sabine
TROUILLET, Valérie MAHIEU, Simon BRASSART, Jean-
Philippe MICHEL, Marie-Claire DELAIRE

- Envoyé en préfecture le 05/06/2020
Reçu en préfecture le 05/06/2020
Affiché le
ID : 059-215903311-20200604-14_2020-DE
- Ecoles, communication, participation : RICHARD, François BLAT, Audrey Sabine TROUILLET, Virginie SOIGNEUX, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Marc DUMEIGE
 - Cadre de vie, développement durable, commerce et artisanat : Xavier LACAILLE, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Gwenaëlle BEAUDON, Sabine TROUILLET, Simon BRASSART, Annick CORNELIS, Jean-Marc DUMEIGE
 - Sécurité et manifestations patriotiques : Charles BENJABEN, Virginie SOIGNEUX, Françoise DUPUIITS, Xavier LACAILLE, Francis DUPIRE, Michael DELATTRE, Romain POLLART, Jean-Philippe MICHEL, Annick CORNELIS
 - Jeunesse et sports : Valérie MAHIEU, Michael DELATTRE, Fanny RICHARD, François BLAT, Stéphane SANSONE, Jean-Paul LANNOY, Virginie SOIGNEUX, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De créer les commissions thématiques précitées et de valider leur composition.